

ÉDITORIAL

L'aide au développement représente un enjeu majeur pour les pays qui en bénéficient, mais aussi pour ceux qui la fournissent et pour l'équilibre de la mondialisation. Les écarts persistants depuis des années entre les objectifs affichés et une réalité très en retrait de ces objectifs sont, de ce fait, déconcertants.

Le rapport qui suit a le grand mérite d'aborder, sans complaisance mais dans une démarche résolument constructive, les grandes questions concernant l'aide au développement : quelle légitimité ? quelle efficacité ? quelle sélectivité souhaitable ? Les contributions rassemblées sont à la fois complémentaires et convergentes sur de nombreux points.

De nombreuses recommandations sont présentées, relevant pour certaines d'une meilleure gouvernance mondiale, pour d'autres d'une meilleure conception et gestion de l'APD française. Des réformes paraissent indispensables qui touchent aussi bien à l'articulation des différentes institutions concernées, à l'amélioration des procédures, au contenu des conditions associées à l'aide, à la pondération souhaitable entre les prêts et les dons, à la dimension régionale souhaitable avec un appel pour une politique européenne plus cohérente en la matière...

Christian de Boissieu

n° 4/2006

SEPTEMBRE 2006

La France et l'aide publique au développement

Rapport de Daniel Cohen, Sylviane Guillaumont Jeanneney et Pierre Jacquet

En collaboration avec Patrick Guillaumont, Jean-David Naudet et Helmut Reisen

Le rapport présenté se propose de revisiter les principaux aspects de la politique d'aide au développement (APD) française à la lumière des évolutions récentes de l'environnement international (chute du bloc soviétique, attentats du 11 septembre, crises de la dette) et de la réflexion, soit académique, soit conduite dans le monde de l'aide.

Le rapport constate que l'APD, n'est plus une arme dans l'affrontement géostratégique. En revanche, les préoccupations qui se font jour maintenant portent sur la diminution de la pauvreté (ce sont les objectifs du millénium), la production de biens publics mondiaux et la gestion de la mondialisation. De même les crises financières qui ont frappé les pays émergents depuis plus de vingt ans maintenant ont focalisé le débat sur le dilemme prêts/dons (illustré par le rapport Metzler).

Après avoir fait le point sur les fondements de l'aide au développement et ses transformations ces dernières années, le rapport sur « La France et l'APD » se livre à une discussion critique sur l'aide française, son efficacité et sa sélectivité.

Cette discussion permet aux auteurs de proposer un certain nombre d'améliorations du dispositif français.

Le rapport a été présenté en séance plénière du CAE le 17 janvier 2006, puis, en présence du Premier ministre, le 8 juin 2006. Cette lettre publiée sous la responsabilité de la cellule permanente du CAE, reprend les principales conclusions tirées par l'auteur.

L'aide au développement : un double inconfort paradigmatique

Dans un premier chapitre Pierre Jacquet et Jean David Naudet s'interrogent sur les fondements de l'aide et ses origines historiques. Pour les auteurs, l'aide publique au développement (APD) a toujours été marquée par une double tension « paradigmatique » entre les intérêts des donateurs et les intérêts des pays aidés d'une part, les objectifs de développement et les objectifs de redistribution, d'autre part.

Le détour historique permet de montrer que l'APD a une longue histoire (elle remonterait au XIX^e siècle). Pour autant, les auteurs, évoquant rapidement quelques débats sur le rôle de l'épargne extérieure dans le développement, en concluent qu'il n'existe de fait pas de réelle théorie de l'APD. En revanche on reste frappé par la multitude des débats qui ont été suscités par les apports de capital extérieur dans le développement : du « big push » à la « capacité d'absorption », la question de l'efficacité et des secteurs dans lequel il convient d'investir cette aide (capital hu-

main, progrès technique, aides aux institutions ou aide projet, appropriation ou tutelle, etc.). L'après guerre marquée par la reconstruction de l'Europe (donc par le plan Marshall géré par une institution qui donnera naissance à l'OCDE), par l'affrontement Est-Ouest ainsi que par la mise en place des institutions de Bretton Woods est une période bien évidemment majeure dans l'histoire de l'aide et va lui donner une tournure spécifique. Elle en sera marquée par la dualité entre des institutions multilatérales construites sur le paradigme de la coopération et des politiques d'aide bilatérales conçues comme des instruments diplomatiques (vis-à-vis des anciens empires coloniaux ou comme vecteurs de stabilisation des coalitions engagées dans la guerre froide). Dans ce panorama, la création du Comité d'aide au développement (CAD) à l'OCDE représente une étape importante qui correspond au besoin de coordonner les politiques des principaux donateurs (puis de procéder à la comptabilisation de l'aide à partir de définitions précises admises par tous).

Dans les années soixante, après la période marquée par les exigences de la reconstruction, le rapport Pearson (1968), du nom de la commission mise en place par la Banque Mondiale pour revitaliser l'aide au développement, met en avant la double nécessité morale (basée sur le devoir des plus riches d'aider les plus pauvres) et stratégique (l'aide est basée sur un intérêt bien compris des parties). On fixe une cible à atteindre (0,7 % du PIB en APD), et on reconnaît que le développement est une interaction complexe entre facteurs internes et externes. L'importance des institutions multilatérales se renforce.

La troisième étape intervient dans les années quatre-vingt dans un contexte marqué par les premières « crises de la dette » affectant aussi bien les pays endettés auprès du secteur bancaire privé (cas du Mexique) que des pays endettés au titre de l'APD. On prend alors conscience que l'aide, censée aider au développement, peut au contraire exacerber la dépendance financière des pays receivers. L'analyse dominante insistant sur le caractère inapproprié des politiques macroéconomiques et structurelles suivies, l'aide va donc s'orienter vers le financement de l'ajustement visant à restaurer une soutenabilité financière pour les pays. Dans les faits il s'agira souvent de refinancement de la dette pour éviter une insolvabilité qui mettrait en danger la stabilité financière internationale (« *too big to fail* »). C'est à partir de cette nouvelle donne que prendra corps le débat sur la conditionnalité puisque ces politiques de refinancement vont être systématiquement basées sur l'engagement préalable des pays à conduire des politiques censées leur permettre de restaurer leur crédibilité financière.

Plus récemment, avec la persistance des crises financières, les échecs du développement, l'affaiblissement des considérations géostratégiques lié à la disparition du bloc soviétique, on assiste à une réorientation de l'aide vers l'objectif de réduction de la pauvreté qui trouve sa traduction dans les Objectifs du millénaire pour

le développement (2000), contrat d'objectifs que s'assigne la communauté internationale. Les attentats du 11 septembre viennent plus récemment encore remettre les questions de sécurité sur l'agenda du développement.

La deuxième tension, développement ou redistribution, renvoie aux deux conceptions aristotéliennes de la justice : justice corrective (visant à compenser une injustice précédemment identifiée et devant donner à lieu soit à dédommagement, soit à la mise en action d'un processus de « rattrapage ») ou justice distributive (visant à corriger une situation jugée inégalitaire des ressources au regard des besoins, des actions ou des mérites). Le paradigme du développement se rattache très naturellement à une conception correctrice de la justice puisqu'il s'agit de corriger les « accidents de l'histoire » qui ont conduit à des processus séparés de développement. L'aide comme redistribution est tout aussi naturellement justifiée au nom d'une conception distributive de la justice qui impose d'aider les plus pauvres sans autre justification que leur pauvreté.

On voit dès lors comment ces deux conceptions, *a priori* irréductibles, renvoient à des visions du monde, à une approche de la responsabilité, à une vision de l'aide et de son évaluation fort différents. L'approche correctrice est associée à une perspective dynamique (les pays pauvres ont vocation à se développer) des sociétés humaines là où l'approche distributive s'accommode de l'idée que les interdépendances sont systématiquement productrices de « perdants » et de « gagnants » que l'APD aura en permanence à corriger. Il en découle que la position évolutionniste insistera sur le contrat qui lie le récipiendaire de l'aide avec le donneur et la responsabilité de chacune des deux parties quand la position marquée par une conception distributive de l'aide sera plus naturellement tentée d'insister sur les limitations de responsabilité du récipiendaire. L'aide est donc de nature contractuelle (basée sur la réciprocité)

et contingente (à la mise en place de certaines politiques, à la réalisation d'objectifs, vérifiables, etc.) dans un cas alors qu'elle est basée sur la constatation d'un État (enclavement, pauvreté, mauvais état sanitaire, etc.) dans l'autre et donc non conditionnée par les « performances » du pays receveur.

Les objectifs du millénaire et la production de biens publics mondiaux : vers un dépassement conceptuel ?

La conception traditionnelle de l'APD est restée cantonnée aux domaines des relations bilatérales ou multilatérales entre États mais on remarque que des conceptions alternatives émergent. La première considérerait que l'aide s'adresse fondamentalement à des individus (pauvres, discriminés, sans accès à certaines ressources de base, etc.) et qu'en la matière les intérêts des États peuvent diverger de ceux de tout ou partie de leur population. Il en découle que les gouvernements tendent à devenir des mandataires agissant pour le compte de leurs populations et que l'aide peut prendre la forme d'un « soutien sélectif » : il s'agit d'appuyer un certain nombre de bénéficiaires dans la réalisation de projets selon des modalités qu'ils ont eux-mêmes choisies. L'émergence de cette modalité de l'aide est ainsi mise en avant comme participant d'un dépassement du clivage traditionnel entre distribution et développement. En reconnaissant que « la personne humaine est le sujet central du développement » (1986) puis en se fixant des objectifs universels basés sur cette reconnaissance (les OMD en 2000) la communauté internationale ouvre la voie à une contractualisation de l'APD.

L'autre voie est celle de la production commune, par les pays riches et par les pays pauvres, des biens publics mondiaux (BPM). L'accroissement des interdépendances et d'externalités rend progressivement caduc la conception sur laquelle était basée l'aide : celle d'États souverains en relations entre eux. Dès lors que la mondialisation implique la

participation des États pauvres pour produire des BPM (lutte contre les pandémies, préservation de la biodiversité, sécurité et lutte contre le terrorisme, lutte contre le réchauffement climatique), l'aide peut se comprendre comme la « rémunération » qu'accordent les pays riches pour la participation des pays pauvres à la production de biens qui profitent à tous.

Efficacité, sélectivité et conditionnalité :

une analyse de l'aide française

Le chapitre (Sylviane Guillaumont Jeanneney et Patrick Guillaumont) est consacré aux questions d'efficacité, de sélectivité et de conditionnalité de l'aide, et à la manière dont l'APD française peut être jugée du point de vue de ces trois critères. Ces débats, prédominants dans les milieux de l'APD, font valoir que l'aide acquiert une efficacité maximale quand elle est dirigée vers des pays qui ont un certain type de gouvernance. Cette thèse, qui a été mise en avant par un article déterminant de Burnside et Dollar (2000) veut que l'aide soit efficace dans les pays ayant une bonne politique économique ou de bonnes institutions. Les auteurs passent en revue quelques critiques de nature technique (concernant les indicateurs de « bonne politique économique », la qualité des régressions estimées, l'efficacité examinée à la seule aune de la croissance du produit par tête, etc.) en préalable aux critiques plus substantielles :

- la première est qu'une analyse pertinente de l'efficacité de l'aide est aussi fonction des liens culturels (notamment linguistiques) qui existent entre prêteurs et receivers de l'aide. Ces liens, en général non pris en compte dans les études s'attachant à l'efficacité de l'aide, s'avèrent pourtant l'une des explications les plus significatives des flux d'APD ;
- la thèse de Burnside et Dollar fait en outre l'impasse sur deux questions très débattues concernant les liens entre le niveau de l'aide et son efficacité. La première est la question, soulevée par Rosestein-Rodan dès les années quarante, du « *big push* ». Elle met

en avant l'existence d'un effet de seuil en deçà duquel l'efficacité restera limitée. À l'inverse, des contraintes physiques (enclavement, infrastructures limitées...) ou administratives peuvent s'opposer à une mobilisation efficace de l'aide sans que la « gouvernance » des pays aidés puisse être mise en cause. De même une aide trop importante peut engendrer certains types de déséquilibres macroéconomiques, connus comme le « syndrome hollandais », qui se traduisent par une appréciation du taux de change réel préjudiciable à la croissance.

La question de l'efficacité de l'aide emporte avec elle une analyse de la « sélectivité » de cette aide, c'est-à-dire la « qualité » de son allocation géographique. Les auteurs remarquent que la sélectivité de l'aide française est mal jugée par le CAD qui lui reproche une part trop grande donnée à l'Afrique, une grande concentration sur quelques pays (les cinq premiers pays aidés reçoivent 37 % de l'aide française) et, à l'inverse, une trop grande dispersion sur beaucoup d'autres (plus de 120 pays se répartissent 27 % de cette aide). Cette critique est l'objet de développements importants dans le rapport. Tout d'abord, et comme dans le cas précédent, il convient de s'interroger sur les critères retenus pour juger de la sélectivité. Il est noté par exemple que la vulnérabilité des pays, leur situation de pays post-conflits le cas échéant, est le plus souvent absente des études jugeant de la qualité de l'allocation géographique de l'aide. De même il est rappelé le poids des liens historiques et de ce point de vue, l'histoire faisant que la France a eu des colonies qui s'avèrent également être aujourd'hui souvent des pays à faibles revenus et connaissant une mauvaise gouvernance, ses critères d'allocation sont jugés peu efficaces.

Mais surtout, l'aide optimale étant celle qui répond le mieux aux objectifs poursuivis, toute analyse de la sélectivité devra faire le détour d'une identification des objectifs que s'assigne l'aide. L'approche la plus répandue (cf. Collier et Dollar, 2001 et 2002) consiste

à dire que l'aide vise à diminuer la pauvreté de manière durable en favorisant la croissance économique. La légitimité de l'aide viendrait donc d'un seul objectif, la réduction de la pauvreté, atteint grâce à la croissance, avec une efficacité qui dépendrait de la qualité de la gouvernance. Le fondement éthique d'une telle approche revient à diminuer la probabilité qu'ont les habitants des pays en développement de rester pauvres. Cette probabilité dépendant des politiques suivies localement par les bénéficiaires de l'aide, varie grandement d'un pays à l'autre et vouloir sortir le plus grand nombre de personnes de la pauvreté conduit donc à concentrer les aides sur les pays les mieux gouvernés ou ceux dans lesquels on trouve le plus grand nombre de pauvres. En d'autres termes elle conduirait à faire le choix délibéré de priver d'aide toute une partie de la population pauvre du monde.

Une alternative peut être trouvée dans le principe « d'égalité d'opportunité pour tous ». On considère que les différences individuelles de bien-être ne doivent être dues qu'aux seuls efforts des individus, non aux différences de dotations de ces derniers. Le principe serait alors d'allouer l'aide là où les obstacles à la croissance réduisent le plus l'utilité retirée d'un même effort. Contrairement aux vues évoquées ci-dessus, on peut être en droit d'assimiler les violations des droits de l'homme, la mauvaise gouvernance des pays à des obstacles dressés contre les citoyens de ces pays qui devraient dès lors être plus aidés que ceux des pays bien gouvernés ! Les pays les plus vulnérables, car par exemple soumis à l'instabilité des cours de matières premières, mais aussi les pays à faible capital humain peuvent donc légitimement être relativement plus aidés que les autres.

La discussion menée par les deux auteurs débouche sur quelques recommandations.

La première incite la France à une action visant l'évolution des positions de la communauté internationale quant à la diversité des critères qui sont pris en compte pour juger de

la sélectivité de l'aide. La communauté internationale pourrait facilement se mettre d'accord sur quatre critères : deux critères de pauvreté (revenu par tête et niveau moyen de capital humain) et deux critères d'efficacité de l'aide (gouvernance et vulnérabilité économique).

En retour, notre pays devrait être beaucoup plus explicite et transparent sur les critères qu'il utilise pour choisir les pays qu'il décide d'aider (les auteurs plaident pour que la francophonie soit un élément explicite de l'aide française). Ainsi, une fois déterminée par la communauté internationale une allocation globale de l'aide au développement pour chaque pays bénéficiaire, chaque pays donneur pourrait indiquer la part de l'aide bilatérale dont il souhaiterait prendre la charge en fonction de ses propres critères de sélectivité. Une telle procédure permettrait, outre la réconciliation entre les préférences mondiales et les préférences nationales, d'assurer une meilleure prévisibilité de l'aide pour les pays receveurs.

Pour autant, l'allocation géographique de l'aide, si elle doit obéir à une procédure réformée, est marquée par une inertie qu'il convient de relever. En particulier les annulations de dettes, comptabilisées en partie comme de l'APD, sont le résultat de décisions prises antérieurement ou d'engagements internationaux. De même les dépenses d'écologie, au titre des réfugiés, ou bien encore celles qui sont engagées en faveur d'organismes de recherche travaillant dans les pays en développement (IRD, CIRAD...) ne peuvent être déplacées rapidement. Il faut rappeler ici que les dépenses d'aide qui correspondent à des flux bilatéraux directement affectables dans les pays ne représentent qu'un plus de 10 % de l'APD française.

La dernière partie du chapitre sur l'aide française en faveur des pays en développement est consacrée aux questions de conditionnalité. On désigne par là le fait qu'un financement soit soumis à un engagement du pays receveur de mener une certaine politique

économique : cette dernière peut être de nature macroéconomique (par exemple les politiques d'ajustement négociées avec le FMI) mais aussi microéconomique (on peut décider par exemple qu'une aide pour un projet agricole pourra être conditionnée à la réforme des circuits de distribution d'un produit). On parle également de « conditionnalité d'instrument ». La conditionnalité macroéconomique s'est particulièrement développée dans les années quatre-vingt lors des premières crises de la dette et des politiques d'ajustement impulsées par les institutions financières internationales. De fait la conditionnalité macroéconomique est maintenant dominée par celle des institutions de Bretton Woods (par exemple la restructuration de la dette publique bilatérale est conditionnée à la signature d'un accord avec le FMI). Cette logique, qui vise à garantir le bon remboursement des prêts consentis, repose sur le doute que la communauté internationale entretient sur la capacité qu'auraient les pays en développement à définir une politique économique efficace (pour les conduire au développement) et propre à garantir le remboursement des prêts (effet de « crédibilité » que les pays concernés « achètent » en obtenant l'aval des institutions multilatérales). Ce faisant il en est résulté un certain nombre de difficultés :

- on demande aux pays des décisions rapides qui doivent être prises avant le versement d'une tranche supplémentaire, conduisant ainsi à des décisions précipitées et de court terme ;
- elle entraîne un jeu entre les négociateurs qui conduit les États concernés à accepter des réformes qu'ils savent ne pas pouvoir être mises en œuvre ou qu'ils pensent pouvoir contourner ;
- les réformes perdent de leur crédibilité quand les prêteurs sont réticents à appliquer les sanctions prévues. À l'inverse une application stricte des sanctions ou l'arrêt des versements peut conduire à perdre le bénéfice de ce qui a déjà été accompli ;
- la conditionnalité prend souvent le visage d'une mise en

Les Rapports du Conseil d'Analyse Économique

40. Compétitivité
41. Propriété intellectuelle
42. Les normes comptables et le monde post-Enron
43. Crises de la dette : prévention et résolution
44. Protection de l'emploi et procédures de licenciement
45. Ségrégation urbaine et intégration sociale
46. Éducation et croissance
47. La société de l'information
48. Productivité et croissance
49. Productivité et emploi dans le tertiaire
50. Les crises financières
51. Réformes structurelles et coordination en Europe
52. Réformer le Pacte de stabilité et de croissance
53. Financer la R&D
54. Politiques environnementales et compétitivité
55. Désindustrialisation, délocalisations
56. Croissance équitable et concurrence fiscale
57. La famille, une affaire publique
58. Les seniors et l'emploi en France
59. Politique économique et croissance en Europe
60. Politiques de la concurrence
61. Une stratégie PME pour la France
62. La France et l'aide publique au développement
63. Vieillissements, activités et territoires à l'horizon 2030 (à paraître)
64. Évolution récente du commerce extérieur français (à paraître)

Ces rapports sont disponibles à La Documentation française
29 quai Voltaire
75344 PARIS Cedex 07
Téléphone : 01 40 15 70 00
Télécopie : 01 40 15 72 30
et sur : www.cae.gouv.fr

La documentation Française



tutelle tatillonne là où le développement est inséparable d'un processus d'appropriation des réformes.

Cet ensemble de critiques permet aux auteurs de proposer d'autres pistes de réformes qui visent à réformer la conditionnalité : il s'agirait de passer d'une « conditionnalité d'instrument » à une « conditionnalité de résultats ». On conditionnerait l'aide, non plus à la réalisation effective de certaines actions, mais à la réalisation d'objectifs finaux de politiques, définies par les pays eux-mêmes. L'enjeu étant que les pays aidés s'approprient les politiques pour lesquelles ils vont être aidés. Cette conditionnalité devrait être fondée sur des indicateurs d'impact mesurant les résultats des politiques engagées grâce à l'aide, mettant en œuvre des évaluations qui ne soient pas trop fréquentes (les politiques mettent un certain temps à donner des résultats) et basées sur des normes d'évolution des indicateurs définies internationalement (afin d'éviter le double écueil de pays qui se fixent des objectifs trop ambitieux pour accéder à l'aide, ou, au contraire, des objectifs trop restreints qui permettent de minimiser le risque d'échec).

Prêts ou dons : la question de la volatilité des économies du Sud

Le troisième chapitre, rédigé par Daniel Cohen et Helmut Reisen, revient sur la dichotomie prêts/dons et du débat qui a fait suite à la publication du rapport Metzler, lequel militait pour l'abandon des prêts au profit d'une aide sous forme de dons. La logique du raisonnement était basée sur l'idée que la capacité institutionnelle de certains pays pauvres étant trop faible pour assumer la charge du remboursement, il devenait inutile (pour la cause du développement) ou dangereux (pour la stabilité économique de ces pays) de continuer à prêter. Dans ce cas, mieux valait prendre acte de leur impossibilité d'avoir accès au marché des capitaux, annuler leur dette publique et substituer une politique de dons (éventuellement liés aux résultats) à une politique de prêts.

Pour autant les auteurs mettent en avant d'autres raisons que la faiblesse institutionnelle qui évincent ces pays des marchés mondiaux des capitaux :

- la faiblesse de la rentabilité du capital, dû à des rendements d'échelles croissants. Cet argument, bien connu des théoriciens de la « croissance endogène », milite pour des transferts massifs qui permettraient d'atteindre le point de rentabilité. Dès lors, une politique de prêts est parfaitement légitime mais pose la question de savoir quel est le prêteur qui devra supporter le « coût de l'attente » (le temps qu'il faut pour que cette accumulation commence à porter ses fruits en termes de rentabilité) ;
- l'excessive volatilité économique de ces pays (notamment producteurs de matières premières) leur fait supporter des primes de risques telles qu'elles les excluent de fait du marché des capitaux.

Les auteurs plaident dès lors pour la mise en place d'une politique d'aide originale qui préserve la possibilité d'un accès de ces pays au marché du capital. On rendrait le remboursement des prêts explicitement contingent au cycle économique des pays emprunteurs. La modification proposée consisterait à subventionner la constitution de réserves par les agences d'aide qui accordent des prêts, ce qui leur permettrait de faire face à des impossibilités de remboursement en cas de cycle adverse de leurs débiteurs. Les réserves ainsi constituées pourraient être mises en œuvre dans le cas de survenance de circonstances externes explicitement définies (catastrophe naturelle, chute de prix d'un produit d'exportation, etc.) et comptabilisées au titre de l'aide au développement.

Cette méthode, qui devrait sécuriser l'accès aux prêts, aurait de plus l'avantage d'être vertueuse : en effet, plus le risque associé à un pays est élevé plus la provision doit être calibrée à un niveau élevé, et plus l'effet de levier sur la provision est faible. Ainsi, un prêt à un pays « totalement risqué » devrait être provisionné à 100 %, ce qui *de facto* transforme ce prêt en don. À l'inverse, un pays où la provision serait, mettons, de 10 % du

prêt, aurait accès à un prêt dix fois supérieur à la provision. L'intérêt de cette proposition serait d'inciter les pays à diminuer leur exposition au risque (puisque dans ce cas, ils bénéficient d'un effet de levier plus important sur la provision constituée), et de redistribuer les richesses au profit des pays qui n'ont pas eu de chance (qui ont connu un choc adverse) et au détriment des pays mal gérés (qui sont ceux qui finissent par obtenir les rééchelonnements de leur dette).

Commentaires

Dans son commentaire, **Jacques Delpla**, remarque que certains des pays qui connaissent les meilleures performances (Inde, Vietnam) sont aussi ceux qui ont le moins bénéficié des aides au développement. Il souligne aussi que si l'on ne sait pas ce que sont les bonnes politiques, on sait en revanche ce que sont les mauvaises. Il en tire l'idée que l'on pourrait envisager une conditionnalité négative à l'APD. Il regrette à ce titre que la question du franc CFA (associé à une surévaluation du change de ces pays) n'ait pas été abordée par le rapport et se demande pourquoi on ne pourrait pas aller plus que ce que préconise le rapport (la centralisation de l'aide à l'AFD) en fusionnant différentes agences d'aide de pays européens. Les analyses de Daniel Cohen sur la volatilité des économies lui semblent en revanche très importantes et mériter d'autres développements.

Jean-Paul Fitoussi souligne quant à lui son accord avec les points importants du rapport : les ambivalences irréductibles de l'aide, l'absence de critères absolus pour définir une « bonne politique », et la difficulté à ne baser l'aide que sur des critères d'efficacité limités (on aboutirait à n'aider que ceux qui n'en ont pas besoin, on occulte le débat sur les objectifs et on occulte le pouvoir de l'aide à influencer sur les politiques). S'agissant de l'aide française il souligne que sa principale critique est qu'il est difficile de la définir par absence de clarté sur les objectifs et d'indépendance des institutions qui ont en charge la gestion de cette aide. ■